



ASSEMBLÉE GÉNÉRALE DES MEMBRES
Tenue le lundi 17 novembre 2025 à 19 h
À la librairie Flottille artisan·e·s libraires

MEMBRES PRÉSENT.E.S (voir la liste en annexe)

1. Ouverture de l'assemblée

Le président, Jeannot Gagnon, ouvre la troisième assemblée générale annuelle de la librairie Flottille artisan·e·s libraires et souhaite la bienvenue aux membres présent.e.s. Il mentionne que certain.e.s membres se joignent à la rencontre à distance.

2. Élection d'un·e président·e et d'un·e secrétaire de l'assemblée

Suivant la recommandation faite par le conseil d'administration, il est proposé par Martine Martin et appuyé par Andréanne Forest :

De désigner Jeannot Gagnon comme président de l'assemblée et Marie-Andrée Arsenault comme secrétaire de l'assemblée.

Adopté à l'unanimité.

AGA-25-03-01

3. Vérification de la légalité de l'assemblée

Le président de l'assemblée confirme la légalité de l'assemblée du point de vue de l'avis de convocation transmis le 15 octobre 2025, du quorum et de la date d'assemblée.

4. Lecture et adoption de l'ordre du jour

Le président de l'assemblée fait la lecture du projet d'ordre du jour de la troisième assemblée générale des membres.

1. Ouverture de l'assemblée

2. Élection d'un·e président·e et d'un·e secrétaire de l'assemblée

3. Vérification de la légalité de l'assemblée (avis de convocation, présences des membres, quorum et date de l'assemblée)

4. Lecture et adoption de l'ordre du jour
5. [Lecture et adoption du procès-verbal de l'AGA du 11 novembre 2024](#)
6. Présentation des états financiers
 - a. [États financiers 2024-2025](#)
7. Répartition des excédents
8. Nomination d'un·e vérificateur·trice
9. Présentation du rapport d'activités 2024-2025
10. Présentation du budget, des objectifs, priorités et projets pour l'année 2025-2026
11. Élection au sein du Conseil d'administration
 - a. Désignation d'un·e président·e et d'un·e secrétaire d'élection
 - b. Mise en nomination et vote
12. Période de questions et de suggestions de l'assemblée
13. Levée de l'assemblée

Il est proposé par Alexandra Dionne et appuyé par Lindalise Boudreau :

D'adopter l'ordre du jour tel que lu.

Adopté à l'unanimité.

AGA-25-03-02

5. [Lecture et adoption du procès-verbal de l'AGA du 11 novembre 2024](#)

Le président survole avec l'assemblée les différents points abordés dans le procès-verbal de l'AGA du 11 novembre 2024.

Il est proposé par Marie-Eve Lapierre-Lemoyne et appuyé par Ulysse Hubert :

D'adopter le procès-verbal de l'AGA tel que lu.

Adopté à l'unanimité.

AGA-25-03-03

6. Présentation des états financiers

Monsieur Olivier Bénard, de la firme Cyr Landry Lapierre CPA inc., présente les états financiers de la librairie pour l'année 2024-2025.

Ce rapport est présenté en annexe au présent procès-verbal.

7. Répartition des excédents

L'année financière ne présente aucun excédent. À noter que le conseil d'administration avait toutefois la responsabilité, en regard de l'alinéa 7.2.3¹ de la convention du prêt conclu avec la Fiducie du chantier d'économie sociale, de créer une réserve de 5 000 \$ avant le 28 février 2025. Ceci a dûment été fait.

8. Nomination d'un-e vérificateur-trice

Sur recommandation du conseil d'administration, il est proposé par Andrée-Anne Forest et appuyé par Alexandra Dionne :

De désigner la firme Cyr Landry Lapierre CPA inc. comme vérificateur-trice pour les états financiers de la présente année financière.

Adopté à l'unanimité.

AGA-25-03-04

9. Présentation du rapport annuel

La libraire responsable, Mélodie Caron, présente le rapport d'activités de la librairie pour l'année 2024-2025. Celui-ci apparaît en annexe au présent procès-verbal.

Voici les points abordés :

- Le fonctionnement opérationnel :
 - Développement du fonds littéraire dans le but de l'obtention de l'agrément;
 - Développement de l'offre littéraire maritime (CTMA);
 - Développement du service de ventes des manuels scolaires pour le collégial;
 - Développement du service-conseil aux collectivités.
- La vie culturelle en librairie :
 - Événements culturels de toutes sortes.
- La croissance du membrariat

¹ 7.2.3 *fonds de réserve de remplacement* — *l'Emprunteur s'engage à mettre en place et verser annuellement un montant de cinq mille dollars (5 000 \$), à compter de la troisième année du prêt, à un Fonds de réserve de remplacement, à le maintenir en tout temps et à obtenir préalablement le consentement de la Fiducie avant d'utiliser à d'autres fins tout ou partie des montants affectés au Fonds de réserve de remplacement, le tout selon les modalités apparaissant à l'annexe B de la présente Convention.*

10. Présentation du budget, des objectifs, priorités et projets pour l'année 2025-2026

Josiane Doyle fait la présentation du budget adopté en mars 2025 par le CA. Elle annonce une belle nouvelle aux membres présent.e.s : les chiffres les plus récents laissent présager l'atteinte d'un équilibre budgétaire. Notre librairie coopérative se porte de mieux en mieux!

La libraire responsable, Mélodie Caron, présente les objectifs, priorités et projets de la librairie pour l'année 2025-2026 :

- L'année 2025-2026 en sera une de consolidation :
 - o de la clientèle des collectivités;
 - o de l'offre littéraire maritime sur le bateau;
 - o de l'entente avec le collégial pour la vente des manuels scolaires;
 - o de la structure communicationnelle de la librairie (grâce à l'outil *Notion*).

11. Élection au sein du Conseil d'administration

Le président rappelle que deux postes sont actuellement ouverts. Il explique aussi qu'au sein de notre organisation, le processus d'élection se répartit sur différents collèges électoraux, soit :

- les membres de soutien — organisation
- les membres de soutien — individu
- les membres utilisateur.ice.s

Les deux postes ouverts sont celui d'un.e membre de soutien — organisation et celui d'un.e membre utilisateur.ice.

a. Désignation d'un.e président.e et d'un.e secrétaire d'élection

Tel que recommandé par le conseil d'administration, il est proposé par Mélodie Caron et appuyé par Émilie Harvut :

Que Jeannot Gagnon agisse comme président de l'élection et qu'il soit assisté dans cette tâche par Marie-Andrée Arsenault comme secrétaire.

Adopté à l'unanimité.

AGA-25-03-05

b. Mise en nomination et vote

Le président de l'élection explique à l'assemblée la procédure.

- (1) Le président appelle aux candidatures pour le poste de représentant.e.s des membres utilisateur.rice.s.

Il demande aux membres utilisateur.rice.s présent.e.s dans la salle ou en ligne de se manifester

en levant le carton de couleur remis à l'accueil.

Marie-Eve Lapierre Lemoyne propose Sonia Painchaud comme représentante des membres utilisateur·rice·s. Sonia Painchaud accepte sa mise en candidature.

Annie Bernard propose la fermeture des mises en candidature des représentant·e·s des membres utilisateur·rice·s. Alexandra Dionne appuie la fermeture des mises en candidature.

Le président déclare élue par acclamation Sonia Painchaud comme représentant·e des membres utilisateur·rice·s de la coopérative de solidarité Flottille artisan·e·s libraires.

- (2) Le président appelle aux candidatures pour le poste de représentant·e·s des membres de soutien — organisation.

Il demande aux membres de soutien — organisation présent·e·s dans la salle ou en ligne de se manifester en levant le carton de couleur remis à l'accueil :

Alexandra Dionne propose Laurène Janowsky comme représentante des membres de soutien — organisation. Laurène Janowsky accepte sa mise en candidature.

Émilie Harvut propose la fermeture des mises en candidature des représentant·e·s des membres de soutien — organisation. Annie Bernard appuie la fermeture des mises en candidature.

Le président déclare élue par acclamation Laurène Janowsky comme représentante des membres de soutien — organisation de la coopérative de solidarité Flottille artisan·e·s libraires.

12. Période de questions et de suggestions de l'assemblée

Mira Turbide propose que l'herbier d'Alexandra Dion-Fortin et que son carnet *Lagunes* soient rendus disponibles dans la boutique du CTMA. De façon plus large, elle suggère que plus d'ouvrages permettant de conscientiser la population aux enjeux environnementaux soient mis de l'avant.

13. Levée de l'assemblée

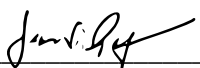
Il est proposé par Andrée-Anne Forest :

De lever la rencontre à 20 h 36.

Adopté à l'unanimité.

AGA-25-03-06

Signé (avec fierté!) aux Îles-de-la-Madeleine le lundi 17 novembre 2025.



(Jeannot Gagnon, président)



(Laurène Janowsky, secrétaire)